

21 - Cartable Numérique - Don manuel d'ordinateurs

Mme l'Adjointe MICHEL, Rapporteur : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besançon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique, et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

En juillet 2015, les enfants dotés d'ordinateurs en 2012 auront quitté, pour la majorité d'entre eux, l'école primaire pour rejoindre le collège en septembre. En principe, ces derniers devraient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte.

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'enseignement à compter du 30 septembre 2015.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera en septembre 2015, sur une durée d'un mois, la récupération et le recyclage des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront sortis de l'inventaire municipal.

Un courrier sera envoyé à chaque famille pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- prononcer la désaffectation des ordinateurs conservés par les familles à compter du 30 septembre 2015,
- autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

«M. LE MAIRE : On va donner, comme on le fait chaque année, les ordinateurs aux enfants qui en ont.

M. Laurent CROIZIER : Le 7 mai dernier, le chef de l'Etat a confirmé un vaste plan numérique pour l'école qui bénéficiera d'un investissement d'un milliard d'euros sur 3 ans. Il a été annoncé que 500 écoles et collèges de France seront équipés et connectés dès 2015. Je sais qu'à Besançon le Collège Diderot fait partie des collèges retenus mais je n'ai aucune information d'une école primaire bisontine concernée par ce plan. Donc avez-vous sollicité l'inscription d'une ou plusieurs écoles bisontines à ce plan numérique pour l'école ? Je remarque ensuite qu'un certain nombre de mairies appartenant au Grand Besançon ou proches ont équipé entièrement leur école en outils numériques, les écoles de Beure ou

Dannemarie-sur-Crête sont entièrement équipées de tableaux numériques. L'école maternelle et primaire du RPI de Lavernay - Lanterne Vertière a fait l'acquisition d'un lot de tablettes numériques pour ses classes de maternelle et de primaire. Donc la Ville de Besançon ne fait plus partie des communes dynamiques en la matière. Si le projet bisontin était très novateur à l'époque où il a été lancé, il se trouve qu'en matière de numérique, nous ne sommes plus à la pointe. Les ordinateurs sont vétustes, lents et l'ensemble des classes sont loin d'être équipées d'un vidéoprojecteur ou d'un tableau numérique interactif. Cela fait plusieurs mois que j'entends parler d'expérimentation, je crois que désormais il est plus que jamais nécessaire de passer à l'étape suivante et d'équiper les écoles bisontines avec des outils numériques modernes qui sont devenus indispensables tant aux élèves qu'aux enseignants, donc j'aimerais connaître vos projets en la matière.

M. LE MAIRE : Nous avons été effectivement très en avance puisque l'informatique est toujours dans toutes nos écoles et toutes nos écoles -même nos écoles maternelles- disposent de matériel informatique. Effectivement on pourrait doter les 8 000 élèves bisontins chacun d'une tablette, je pense que ce n'est pas dans nos capacités. Je sais que le Collège Diderot à Planoise va être un collège connecté, on est en train de regarder sur Planoise ce qu'il est possible de faire, Yves-Michel peut peut-être nous en dire plus mais il y a aussi, très clairement, je vous le dis, des problèmes de financement. Certains départements en donnent à tous les collèges mais moi je ne demanderai pas au Département du Doubs qu'il le fasse pour tous ses collèges car je mesure bien quel serait le coût de tout cela. Il ne s'agit pas seulement de donner des tablettes, il faut aussi que derrière il y ait un suivi, que le personnel soit formé, que la maintenance soit réalisée et nous avons déjà des tableaux numériques dans un certain nombre d'écoles. Il y en a peut-être à Lavernay mais des écoles à Besançon en ont aussi, il faut aussi que le personnel soit formé par l'Education Nationale et qu'on en trouve des vrais usages. On pourrait vraiment en parler, on travaille beaucoup sur le numérique actuellement ici, on travaille beaucoup sur la Smart City, sur la ville connectée mais on va y aller aussi à notre vitesse parce que, tout comme le Département ou la Région dans les lycées d'ailleurs, on a quand même quelques contraintes financières.

M. Yves-Michel DAHOU : Une précision simplement, c'est que par rapport à l'appel à projets auquel a fait référence notre collègue, on a bien répondu puisqu'on a 4 écoles qui ont été retenues à Planoise. Donc je suis un peu surpris de cette question mais à la limite je veux bien qu'il ne soit pas informé donc je lui réponds. On a une réflexion en cours en ce moment sur les dotations informatiques. On a eu une réunion, encore pas plus tard que la semaine dernière, sur ces questions qui sont toujours en réflexion sur l'ensemble des écoles, notamment sur les dotations parce qu'ils parlaient notamment de rétroprojecteurs interactifs qui est une des pistes importantes, en complément des tablettes, tout cela fait l'objet d'une réflexion pour qu'on ait les dispositifs les plus appropriés dans l'intérêt des enseignants et des enfants. Voilà, je vous réponds, on a effectivement 4 écoles du ressort du Collège Diderot qui sont inscrites et qui ont été retenues pour ce projet.

M. LE MAIRE : Il y a un appel à projets national, c'est ce que je disais. On a été retenu pour 4 écoles. Equiper toutes les écoles de Besançon de tablettes, c'est 1 million d'euros quand même.

M. Yves-Michel DAHOU : Et je ne suis pas sûr d'ailleurs que ce soit en plus la solution adaptée. Non seulement elle est coûteuse mais dans la réflexion de fond qu'on mène actuellement, a priori ce n'est pas la solution la plus adaptée.

M. LE MAIRE : Il y a 4 écoles de Planoise qui seront équipées, entre autres en lien avec ce qu'il se passe au collège j'imagine.

M. Jacques GROSPELLIN : Je trouve que c'est intéressant de réduire la fracture numérique. Simplement chacun sait à ce jour qu'il y a des difficultés d'appréhension en tout cas vis-à-vis du cartable numérique dans la mesure où l'écriture, la main n'est plus vraiment utilisée. Alors c'est vrai que Mme BELKACEM parlait des pseudo intellectuels vis-à-vis de certaines personnes, que ce soit ONFRAY, FINKIELKRAUT ou Régis DEBRÉ, mais chacun s'accorde à dire que les capacités de mémorisation ne se retrouvent plus à partir du moment où la main n'est plus utilisée. Donc il faut être prudent, vous avez raison de le dire, il faut faire attention aux effets de mode, je sais que ce n'est pas un effet de mode mais il faut faire attention, c'est une petite alerte. Autant le cartable numérique peut être intéressant ou l'informatique peut être intéressante pour des gens qui sont en capacité parce qu'ils ont connu d'autre

chose, parce qu'ils ont écrit, parce qu'ils ont utilisé la main parce qu'il y a la mémoire, etc., etc., autant pour cela il faut faire attention. Je ne suis pas persuadé que ce soit une bonne chose de le généraliser ou d'aller un peu plus loin vis-à-vis de cela et vous avez raison Monsieur le Maire, je crois qu'il faut qu'il y ait aussi des procédures d'accompagnement pour qu'on ne reste pas uniquement à cela, je suis plus pour des tableaux interactifs avec toujours l'utilisation de la main comme moyen d'expression et de mémorisation.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord avec ça aussi. D'accord, donc ça c'est suivi au niveau de la commission, Myriam EL YASSA suit cela aussi comme Conseillère Municipale Déléguée avec d'autres.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Il n'y en a pas j'imagine. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.